

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DJS 319 Plaine de jeux d'Orly (94) – Rénovation des bâtiments sportifs – Autorisations d'urbanisme.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article R.421-1 relatif au titre du pétitionnaire d'une demande d'autorisation de construire ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer une demande de permis de démolir et de construire pour la rénovation des bâtiments sportifs de la plaine de jeux d'Orly (94) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer une demande de permis de démolir et de construire pour la rénovation des bâtiments sportifs de la plaine de jeux d'Orly (94).